

LES CONTRATS SANS LES TRACAS

**Thomas Rivoire (H.10),
 François Marill (H.11)**

Voilà un site web qui aurait pu plaire à M. De Mesmaeker, le malheureux homme d'affaires de Gaston Lagaffe. Vous voulez créer une société, établir un bail commercial ou rédiger un CDI ? Legalife.fr vous propose des modèles



de documents juridiques qu'il vous permet de signer électroniquement. Inspirée des sites américains Legalzoom et Rocket Lawyer, la plateforme lancée il y a quatre ans par [Thomas Rivoire](#), [François Marill](#) et Olivier Adam attire plus de 300 000 visiteurs chaque mois. Son abonnement mensuel à 39 euros donne accès en illimité à 120 modèles de contrats ainsi qu'à une question par mois à un avocat (vingt minutes par téléphone). Une relecture de CDD ou CDI par un professionnel, quant à elle, ne coûte que 200 euros. Un tarif relativement bas, "mais les avocats se prêtent au jeu car ça leur permet d'élargir leur clientèle" explique Thomas Rivoire.

Legalife, qui a levé des fonds en mars auprès d'une étude de notaires, se diversifie à présent en vendant sa technologie en marque blanche. Le promoteur immobilier Quartus, par exemple, propose l'achat en ligne de logement neuf, grâce à l'outil de la startup.